

Demande de permis

Abattage d'arbres sur le domaine privé

Pour tout renseignement relatif aux documents que vous devez joindre à votre demande, référez-vous au site web : montreal.ca/demarches/demander-un-permis-dabattage-darbres-sur-un-terrain-prive

1 Emplacement des travaux

Adresse: _____

Code postal: _____

2 Informations sur les arbres à abattre

Nombre d'arbres à abattre: _____

Essence des arbres: _____

Localisation: Cour avant Cour arrière Cour latérale

Date projetée du début des travaux: _____
Année Mois Jour

IMPORTANT: Un permis est requis pour l'abattage d'un arbre dont le tronc a un diamètre d'au moins 10 cm à hauteur de poitrine (DHP) ou d'au moins 15 cm lorsque mesuré à la hauteur du sol (DHS).

3 Motifs d'abattage

- L'arbre est mort
- Il dépérit ou est atteint d'une maladie irréversible
- Il cause des dommages sérieux aux biens d'une propriété
- Il est dangereux pour la sécurité des personnes
- Il a une structure fragilisée qui ne peut être corrigée
- Il risque de propager une maladie
- Il se trouve dans l'aire d'une future construction ou à moins de 5 mètres d'un nouveau bâtiment principal
- Il entrave l'aménagement d'un stationnement en cour avant si aucun autre espace n'est disponible sur le terrain

Un permis d'abattage d'arbre sera accordé **uniquement** pour ces motifs.

Les inconvénients normaux liés à la présence d'un arbre (chute de ramilles, de feuilles, de fleurs ou de fruits, présence de racines à la surface du sol, présence d'insectes ou d'animaux, ombre, mauvaises odeurs, exsudat de sève ou de miellat, libération de pollen) ne sont pas des motifs valables pour une demande de permis d'abattage.

4 Documents requis pour l'étude de la demande

- Chèque libellé à l'ordre de la Ville de Montréal couvrant les frais d'étude de votre demande: 145\$ pour chaque arbre à abattre
 - * Il n'y a pas de frais pour l'abattage d'un frêne ayant fait l'objet d'un avis d'abattage envoyé par la Ville de Montréal
 - Ces frais d'études sont non remboursables advenant un refus de la demande d'abattage.**
 - Plan à l'échelle (idéalement certificat de localisation) pour indiquer l'emplacement des arbres à abattre
 - Photos des arbres à abattre
- S'il y a lieu**
- Procuration qui vous autorise à agir au nom du propriétaire
 - Lettre d'autorisation de chacun des copropriétaires ou résolution du syndicat de copropriété
 - Avis d'abattage de frêne envoyé par la Ville de Montréal

montreal.ca/lieux/comptoir-des-permis-rosemont-la-petite-patrie

5 Identification du propriétaire

Prénom et nom: _____

Adresse: _____

Ville, province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

6 Identification du mandataire autorisé (si requérant différent du propriétaire)

Votre demande doit être accompagnée d'une procuration signée par le propriétaire.

Prénom et nom: _____

Adresse: _____

Ville, province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

7 Signature du requérant

Si la demande n'est pas signée par le propriétaire, une procuration doit être fournie.

Nom du requérant en lettres moulées: _____

 Madame Monsieur

Signature du requérant: _____

Date: _____
Année Mois Jour

Le permis sera transmis par la poste au propriétaire ou au mandataire autorisé identifié ci-dessus.

IMPORTANT: Information additionnelle concernant l'abattage d'un frêne

- Si vous avez reçu un avis d'abattage de frênes, vous avez 30 jours pour effectuer une demande de permis d'abattage.
- Une fois le permis d'abattage délivré, vous avez 180 jours (6 mois) pour faire abattre votre frêne.
- Vous pouvez demander une subvention pour rembourser une partie des frais d'abattage de frêne à deux conditions:
 - vous devez remplacer le frêne abattu;
 - le frêne abattu doit avoir un diamètre égal ou supérieur à 15 cm, mesuré à 1,4 m du sol.

Division de l'urbanisme, des permis et des inspections5650, rue D'Iberville, 2^e étage

Montréal (Québec) H2G 2B3

Téléphone: 311

montreal.ca/lieux/comptoir-des-permis-rosemont-la-petite-patrie